

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025**

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

**ABSENTS EXCUSÉS :** MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 25-025 Motion du Groupe "Unis !" pour l'installation de récupérateurs d'eau sur les murs de l'église Notre-Dame et sur les bâtiments de la cour de la Mairie pour un arrosage des bosquets gratuitement et naturellement**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE  
DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE**

**AFFICHÉ LE**



07 FEV. 2025

N° 25-025

**MOTION DU GROUPE « UNIS ! » POUR L'INSTALLATION DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU SUR LES MURS DE L'ÉGLISE NOTRE DAME ET SUR LES BÂTIMENTS DE LA COUR DE LA MAIRIE POUR UN ARROSAGE DES BOSQUETS GRATUITEMENT ET NATURELLEMENT**

**RAPPORT**

**M. Sylvain THOMAS** pour le groupe « UNIS ! » présente la motion suivante :

*« La grande cause municipale 2025 « la nature dans la ville » il vous a fallu 11 ans de mandat Monsieur le Maire pour faire cette grande cause municipale en 2025 , vous bétonnez à profusion notre ville de Louviers et dans un futur proche le parc du Moulin Vert sera bétonné.*

*L'article de la dépêche de Louviers publié le 14 janvier 2025 "La grande cause municipale 2025" sera la place de la nature en ville, votre idée est de faire coexister les deux en travaillant sur la terre, l'eau et l'air, vous oubliez la biodiversité et les animaux.*

*Cela coïncide bien, ce soir au conseil municipal l'équipe de l'opposition vous propose le thème des récupérateurs d'eau qui est dans l'objectif de la nature dans la ville et de l'eau naturelle.*

*Lorsque l'on utilise l'eau de pluie c'est une très bonne option pour réduire la facture d'eau potable, pour amoindrir le budget de la ville de Louviers et cela à un effet écologique et protection sûr pour notre planète Terre et en local pour notre ville de Louviers.*

*La collecte de l'eau de pluie est un moyen des plus simple et durable pour protéger les ressources naturelles et les écosystèmes fragiles de notre planète.*

*Lorsqu'il y a utilisation d'eau de pluie récupérée nous conservons les réserves d'eau souterraines et surtout elle évite tout effet néfaste du ruissellement des eaux pluviales sur le béton ou le goudron, rehausse l'aspect des plantes et des jardins de notre ville.*

*L'eau de pluie nourrit les plantes, Monsieur le maire demandez à tous les jardiniers pourquoi garder l'eau de pluie en récupérateur, ils vous diront à quel point ces systèmes d'eau de pluie, même les plus simples, sont avantageux.*

*La pluie que l'on récolte est meilleure pour les plantes que les eaux traitées parce qu'elle est douce, elle est exempte de produits chimiques servant au traitement de l'eau un exemple la javel, des métaux lourds, elle est une source de composés azotés qui aident à la croissance des plantes.*

*Comment récupérer l'eau de pluie ?*

*Comme vous le savez maintenant Monsieur le maire, il est urgent d'installer ces systèmes de récupération d'eau sur les bâtiments de Louviers.*

*Je vous avais parlé dans un des conseils municipaux précédents que les bosquets de la place du Parvis étaient arrosés par l'eau du réseau, un mauvais arrosage des bosquets du Parvis, la moitié de*

*L'eau va dans le bosquet et l'autre moitié en dehors du bosquet sur les dalles.*

*Vous nous aviez dit que vous alliez arranger ce problème vous n'avez pas agit, il perdure et des mètres cube d'eau gaspillés, résultat c'est encore les Lovériens et Lovériennes qui payent ce gaspillage d'eau et vous n'avez pas encore une fois de plus écouté le groupe Unis de l'opposition.*

*Gaspillage des ressources naturelles par ce biais d'arrosage du réseau d'eau qui ne doit plus exister en 2025 et pour la nature dans la ville.*

*Sur l'église Notre-Dame il y a une énorme surface de toit pour récupérer des mètres cube d'eau, Monsieur le maire je vous invite à regarder les gargouilles de l'église Notre Dame, les jours de pluie ils regorgent des mètres cube d'eau tombant au sol et abimant le mur de l'église, de la mousse apparaît, il est tant d'agir pour récupérer cette eau de pluie.*

*D'ailleurs pourquoi une citerne souterraine n'a pas été installée lors des travaux du Parvis de Notre-Dame en 2017, c'est très étonnant.*

*Le conseil municipal de Louviers, considérant ce qui précède :  
Je pense que cette motion devrait être votée positivement pour la nature dans la ville grande cause municipale 2025, cette motion est axée surtout pour l'installation de récupérateurs d'eau sur les murs de l'église Notre Dame et sur les bâtiments de la cour de la mairie pour un arrosage des bosquets gratuitement et naturellement. Je vous remercie pour la protection de notre planète Terre et de la protection de la nature de notre ville de Louviers. »*

## **DÉCISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**REJETTE** le texte de la motion ci-dessus à la majorité des suffrages

**24 voix contre, 6 voix pour, 1 abstention**

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**François-Xavier PRIOLLAUD**

